

Association « Les Marcheurs Seinomarins »
130 rue au Sel
76710 MONTVILLE

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du Jeudi 07 Novembre 2019

Le 07 Novembre 2019 à 16 H 00, conformément aux articles 6 et 7 des statuts, et après y avoir été convoqués par courrier électronique le 22 Octobre 2019, les adhérents de l'Association « Les Marcheurs Seinomarins » se sont réunis, en Assemblée Générale Ordinaire, au Restaurant INTERM@DE Centre Commercial Intermarché à ISNEAUVILLE, en vue de débattre sur l'ordre du jour proposé, à savoir :

- 1 Compte rendu d'activité exercice 2018/ 2019
- 2 Rapport financier exercice 2018 / 2019
- 3 Modification de l'article 8 des statuts (suppression d'un poste d'administrateur)
- 4 Questions diverses.

Après quelques paroles de bienvenue et après avoir vérifié que le quorum requis (au moins 50 % des adhérents) est atteint (29 présents et 4 représentés pour un total de 39 adhérents) le Président ouvre la séance.

Concernant le point n° 1 : Compte rendu d'activité exercice 2018/2019

Le Président présente ce rapport d'activité sous la forme d'un diaporama.

Un exemplaire écrit est annexé à ce procès verbal et sera consultable, dès ce jour, sur le site Internet de l'Association. Ce rapport est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Il est adopté en l'état à l'unanimité

Concernant le point n° 2 : Rapport financier exercice 2018/2019

Le Président donne la parole au Trésorier. Celui ci présente le montant total des recettes, soit 780,00 Euros, et le montant total des dépenses, soit 772,61 Euros, ce qui a permis de dégager un résultat excédentaire de 7,39 Euros. Les perspectives pour l'exercice en cours nous permettent de viser un équilibre de nos comptes, voire un léger excédent.

Ce rapport financier, dont un exemplaire est annexé à ce procès verbal, est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Quitus est donné au trésorier, son rapport et son budget prévisionnel 2018/2019 sont adoptés en l'état et à l'unanimité.

Concernant le point n° 3 : Modification de l'article 8 des statuts (suppression d'un poste d'administrateur)

Le Président propose, du fait de la démission de Joël GOËS de son poste de trésorier et de son remplacement par Philippe DES CROIX (déjà membre du CA), la suppression d'un poste d'administrateur, soit 5 au lieu de 6 membres.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Concernant le point n° 4 : Questions diverses

Dans le cadre de ses obligations légales, le Président présente le dépliant MAIF relatif à la solution d'Assurance Individuelle Accident proposée par cet organisme. Ce dépliant sera envoyé, par mail, à tous les adhérents dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 16 H 30.

Le Président

Le secrétaire de séance